

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 novembre 2025
Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_008

Objet : Finances - Décision modificative n°2 au Budget principal 2025

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon AMAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances explique aux conseillers que le budget annexe ZA n'a plus d'activité opérationnelle ni de flux financiers à venir. De plus, les opérations comptables de fin de gestion ont été réalisées. Enfin, l'extinction de ce budget annexe permet de simplifier la gestion budgétaire et comptable de la Communauté de communes,

Considérant que le déficit résiduel a été apuré,

Le vice-président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget annexe ZA (M14) adopté pour l'exercice en cours,

Approuve la clôture du budget annexe Zone d'Activités (M14) au 31 décembre 2025, ledit budget étant désormais sans objet.

Constate que l'ensemble des opérations budgétaires et comptables nécessaires à cette clôture ont été réalisées, et que les résultats sont définitivement arrêtés.

Précise que toute opération résiduelle éventuelle seront reprises au budget principal (M57), conformément aux règles comptables en vigueur.

Autorise le Président à signer tout document et à effectuer toute opération comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Luc PICHON



Le Secrétaire de séance
Claude BENAHMED